

**DEPARTEMENT DU NORD**

-----

**ARRONDISSEMENT DE DOUAI**

-----

**DELIBERATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA VILLE DE  
GUESNAIN  
Séance du 8 avril 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le huit avril, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 2 avril 2024 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

**Nombre de membres**

- en exercice : 27
- Présents : 24
- Votants : 24

**Présents :**

Madame LUCAS Maryline – Maire  
Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne - LAHSEN BEN  
BRAHIM Mohamed - FERREN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette –  
CARRE Odilon – Adjoints  
Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre - PLANCKE Dorothee - LAMBERT  
Gaston - KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain - CANIVET Bertrand –  
EZAHOUID Mohamed (arrivé au point n° 3) - BLANCHARD Perrine - DELCAMBRE  
Chantal - MORAWIEC Laurent – DEVRED Sylvain – DUCATILLION Béatrice.

**Absents ayant donné procuration**

Monsieur SAENEN Romuald à Monsieur DOISY Bernard  
Madame TAIRA Marylène à Monsieur CARRE Odilon  
Madame KHELIFA Armelle à Madame FERREN Claudine  
Monsieur DEFAUQUET Gérald à Madame LUCAS Maryline  
Madame MARTIN Nuccia à Monsieur LAMBERT Gaston  
Madame WILLERVAL Aurore à Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed

**Excusé :**

Monsieur EZAHOUID Mohamed (jusqu'au point n° 2)

**Absents :**

Monsieur GOLA Eric – Madame LEVEQUE Jennifer

**Secrétaire de séance :** Monsieur LAMBERT Gaston

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre

à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :

> NOMME – Gaston LAMBERT - secrétaire de séance.

Certifié conforme,  
Fait et délibéré en séance du 8 avril 2024 ci-dessus mentionné,

Le Maire,

Maryline LUCAS

Le Secrétaire de séance,

Gaston LAMBERT



Le Maire de la Commune de GUESNAIN certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte après télétransmission en Sous Préfecture de DOUAI le 15/04/2024 et publication le 15/04/2024

Le Maire,

Maryline LUCAS,

